



Chères Ligugéennes, Chers Ligugéens

Vous nous avez élus depuis un an et je souhaite vous présenter un premier bilan de cette mandature.

Bien évidemment, tout a été compliqué par la pandémie du à la COVID19, mais **nous avons réalisé la majeure partie de nos actions prévues au budget 2020**, grâce à l'engagement de toute équipe municipale, tous les personnels des services administratifs, techniques et scolaires de la collectivité que je remercie vivement.

Tout d'abord maîtriser nos frais de fonctionnement par une gestion rigoureuse de nos achats de fourniture et des contrats de maintenance des matériels nécessaires à la vie de la commune.

Tous nos efforts dans la rénovation des bâtiments vont dans la recherche maximale des économies d'énergies : remplacement des huisseries vieillissantes par des huisseries respectant les dernières normes thermiques en vigueur, mise

en place d'éclairage par LED, les chauffages au fuel sont éliminés pour du chauffage au gaz naturel et par un renforcement de l'isolation.

Pour 2021, ces travaux seront principalement réalisés au domaine de Givray.

Pour l'amélioration de votre cadre de vie, nous continuons le fleurissement de la place de la mairie vers l'allée du catéchumène, ainsi que la rénovation des massifs de l'avenue de la plage.

Pour votre sécurité, la route de Poitiers, sera équipée de pistes cyclables qui à terme permettra de relier Ligugé au collège Renaudot de Saint Benoit. De même des voies douces « vélo piéton » permettront de relier Les Alleuds ainsi que le Granit au centre bourg.

« Conforter l'attractivité de notre commune »

Tous ces travaux d'amélioration des bâtiments et des espaces publics ont pour but que de conforter l'attractivité de notre commune. D'ailleurs vous pouvez déjà observer par le développement de la zone économiques des Érondières et de la zone d'habitat du « Fief du Pilier » où 45 constructions individuelles, comprenant 10 logements sociaux sont déjà engagées.

Concernant la zone des Érondières, les 5 lots prévus sont tous réservés et accueilleront 4 entreprises artisanales et un nouvel EHPAD privé réalisé selon les nouvelles normes d'accueil des personnes âgées dépendantes.

De même, l'ancien bureau de poste sera transformé pour accueillir 5 logements et l'ancien centre de tri deviendra une salle communale en rez de chaussée.

Cette année encore notre budget est équilibré sans augmentation des taux de la fiscalité communale, en particulier sur le foncier bâti : 12.87% comparé à la moyenne départementale de 17% pour les communes de même strate. Pour votre information, des communes voisines ont augmenté leur taux jusqu'à 10 %.

Pendant la pandémie, les services scolaires et périscolaires (sauf le PEdT) ont été assurés quasi-normalement grâce à l'engagement des équipes enseignantes et municipales, permettant aux enfants d'avoir une année scolaire normale.

Pour la campagne de vaccination anti-COVID, nous avons adressé un courrier au plus de 75 ans les informant des modalités pratiques pour s'inscrire dans les centres dédiés. La mairie est toujours à votre disposition pour aider dans vos démarches de prise de rendez-vous, mais également pour vous conduire au centre de vaccination le plus proche, si vous n'avez pas de moyens de transport à votre disposition dans votre entourage familial ou amical.

Un conseil, dès que le pouvez, faites vous vacciner, pour votre protection individuelle et collective, ce qui nous permettra de nous retrouver pour vie sociale et conviviale, comme les fêtes de la plage théoriquement prévue le 19 juin.

En respectant les gestes barrières nous ralentissons le virus et nous empêchons la propagation de l'agent infectieux. Ensemble, nous réussirons sûrement à éradiquer au plus vite cette pandémie, nous sommes confiants pour l'avenir de notre belle commune.

Bernard MAUZÉ,
Maire de Ligugé

La commune recrute...



D'urgence... un agent des services techniques en contrat, pour renforcer l'équipe dans le domaine des bâtiments. Il est demandé des connaissances sérieuses en maçonnerie mais également en électricité, plomberie, chauffage, etc... Les candidats devront surtout être polyvalents, avec des missions générales de propreté des espaces, de manutention de matériel, etc...

Tout au long de l'année... des agents pour encadrer les enfants dans les services périscolaires et d'accueil de loisirs. Il est demandé une expérience significative auprès des enfants, voire des diplômes comme un CAP Petite enfance, un BAFA, ou un BAFD...

Régulièrement... des agents pour effectuer le nettoyage des salles communales en dehors des activités ! Les horaires sont variables et décalés (avant ou après l'école, le dimanche matin à Givray etc...)

Pour début juin... un agent d'accueil touristique pour la saison estivale. Pendant quatre mois, la personne accueillera les visiteurs, présentera la commune et participera à la commercialisation des atouts touristiques : les lodges, le Grand Jeu...

Du 15 juin au 30 août... des jeunes ligugéens de 18 ans, pour renforcer les services pendant la période estivale sur des périodes minimales de 15 jours...histoire de se faire un peu d'argent de poche !

A compter du 1^{er} septembre voire avant... un(e) animateur(trice) pour les services périscolaires et l'accueil de loisirs de Givray. La personne sera capable d'être directeur(trice) adjoint(e) de l'ALSH, avec un BAFD, un BPJEPS ... C'est un poste à temps complet idéal pour une personne qui habite à Ligugé ou pas loin !

Candidatures et renseignements auprès de thierry.meral@liguge.fr

Dates des élections départementales et régionales ?

Elles se dérouleront les 13 et 20 juin 2021.



Conditions de vote

Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Listes électorales

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Toutes les informations sont à consulter sur <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

Procuration

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez toujours voter par procuration en demandant à un mandataire de voter à votre place le jour du scrutin : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/vote-procuration>

Bilan du budget 2020

A. Section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 169 900 €, comprenant :

- Charges à caractère général : 607 298 €
- Charges de personnel et charges assimilées : 1 306 923 €
- Autres charges de gestion courante : 168 934 €
- Charges financières : 54 206 €
- Charges exceptionnelles : 1 837 €
- Impôts et taxes : 8 131 €
- Dotations aux amortissements : 25 570 €.

2. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 536 816 €, comprenant :

- Atténuation de charges : 36 921 €
- Produits des services : 228 309 €
- Impôts et taxes : 1 854 538 €
- Dotations et subventions : 342 172 €
- Autres produits : 36 765 €
- Produits financiers : 15 €
- Produits exceptionnels : 18 410 €.

La Capacité d'Autofinancement (CAF brute) est l'excédent entre les recettes et dépenses de fonctionnement et permet de rembourser l'annuité des emprunts

et de financer les investissements de l'année 2021.

B. Section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 458 613 €, comprenant :

- Remboursement de la dette : 805 181 € (Prêt relais « Fief du Pilier ») : 602 000 € + Annuité 2020 de la dette : 203 181 €)
- Immobilisations incorporelles : 5 942 €
- Immobilisations corporelles : 424 479 €

- Immobilisations en cours : 65 534 €
- Fonds de concours : 134 212 €
- Opérations d'ordre : 20 686 €
- Opérations patrimoniales : 2 580 €.

2. Les recettes d'investissement se sont élevées à 285 876 €, comprenant :

- Dotations, fonds divers et réserves : 47 444 €
- Subventions d'investissements reçues : 43 281 €
- Emprunt 150 150 €
- Opérations d'ordre : 25 570 €
- Opérations patrimoniales : 2 580 €.

Budget 2021 - Prévisionnel

1) Dépenses et recettes de fonctionnement 2021

Malgré les incertitudes économiques et sanitaires, **le projet de budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 2 911 715 €.**

2) Dépenses d'investissement 2020 : 2 028 763 €

A) Remboursements d'emprunts :
Annuité 2021 de la dette : **175 000 €, soit 15,60 %**

B) Le budget des travaux prévus est de 950 213 €

Pour les investissements 2021 sont retenus les thèmes suivants :

- 1) Valoriser le patrimoine communal
- 2) Réduire les facteurs de pertes énergétiques

3) Réaliser des investissements productifs

• **Bâtiments communaux : 748 000 €, soit 66,50 %**

Cimetière extension columbarium : 50 000 €

École maternelle rénovation et isolation : 30 000 €

Domaine de Givray (rénovation des ouvrants et de l'isolation) : 100 000 €

Ancienne école : 5 000 €

Aménagement de la poste en logements : 300 000 €

Travaux d'équipements courants : 40 000 €

Mairie : salle des mariages et toiture : 50 000 €

Médiathèque : 35 000 €

Église : 10 000 €

École élémentaire : 30 000 €

Maison des assistantes maternelles : 30 000 €

Presbytère : 5 000 €

Place de la mairie : 20 000 €

Grange de Givray : 15 000 €

Licence IV : 15 000 €

Ateliers municipaux : 20 000 €

Divers : 3 000 €

• **Sécurisation des déplacements : 62 213 €, soit 5,50 %**

Pistes cyclables : 20 000 €

Acquisitions foncières : 20 000 €

Aménagement urbain (hors GPCu) : 22 213 €

• **Amélioration et sécurisation des espaces publics : 140 000 €, soit 12,40 %**

Sécurité-vidéoprotection : 20 000 €

Reboisement Givray : 20 000 €

Jeux d'enfants : 10 000 €

Skate Park : 10 000 €

La grange du fief : 5 000 €

Véhicule : 20 000 €

Placette Grand'Rue : 10 000 €

Candélabres : 25 000 €

Communication : 10 000 €

3) Recettes d'investissements 2021 : 2 028 763 €

Dotations, fonds réserves : 882 850 €, soit 40,50 %

Subventions d'investissements : 347 800 €, soit 17,20 %

Emprunts réalisés : 150 000 €, soit 7,40 %

Virement du fonctionnement : 679 686 €, soit 33,50 %

Opérations d'ordre : 28 528 €, soit 1,40 %

Tous ces travaux sont financés sans augmentation de la fiscalité communale et par un emprunt de 150 000 € inférieur à l'annuité 2021 (175 000 €) entraînant de facto une diminution de la dette de 25 000 €.

Bernard MAUZÉ,
Maire

L'entretien de la voirie et l'élagage des plantations le long des voies communales :

l'affaire de tous les habitants

L'entretien des voies, publiques ou privées, est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène, à cet effet, les habitants doivent remplir les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous.

En vertu des articles L.2112-1, L.2212-2, L.2212-2-1 et L.2122-28, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire de la Commune de Ligugé doit ainsi veiller à l'application des prescriptions suivantes :

Balayage et entretien des trottoirs et des caniveaux

La Commune de LIGUGÉ organise le nettoyage régulier des voies publiques. En complément de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis.

S'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen, à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi.

Les saletés et les déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts, soit par compostage à domicile, soit par dépôt en déchetterie. En aucun cas, ils ne doivent être mis dans les containers d'ordures ménagères, ni être jetés sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux, les gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera des obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de très fortes pluies.

La neige et le gel

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable,

des cendres ou encore des sciures de bois devant leurs habitations.

Sur la voie partagée du centre-bourg, voie réalisée en béton désactivé, l'usage du sable, graviers ou copeaux est préférable au sel afin de ne pas dégrader le sol.

Les déjections canines

Par mesure d'hygiène publique, des déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Bacs et sacs à déchets

Les bacs et sacs à déchets doivent être sortis au plus tôt la veille du jour de passage du camion d'enlèvement (à partir de 20 heures) et rentrés le jour même.

Cette disposition a pour but de maintenir la circulation des piétons ainsi que la propreté publique.

L'entretien des végétaux

Tailles des haies : Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur

hauteur être limitée à 2 m, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Élagage : Les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété afin de permettre :

- le passage des piétons sans aucune gêne,

- la cohabitation des branches avec le réseau aérien (câbles électriques et téléphoniques),

- la bonne lisibilité des panneaux routiers, feux tricolores, candélabres, plaques de rue.

À défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée dans effet.

Contraventions

Conformément aux lois et règlements en vigueur, l'infraction est passible d'une amende de 1ère classe (article 131-13 du Code Pénal).

Bernard MAUZÉ,
Maire



La lutte contre les bruits de voisinage

Les troubles du voisinage sont des bruits souvent générés par le comportement d'une personne (cris, fête familiale ... utilisation instruments de musique, emploi de machines outils...) ou d'un animal (aboiements) causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour ou de nuit.



En vertu de l'article L.2212 - 1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit veiller, à travers ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune. C'est une mission polyvalente qui le conduit à intervenir dans des domaines très divers (le stationnement, la lutte contre le bruit, la sécurité des

établissements recevant du public, la sécurité des activités sportives ...). Cette intervention peut se faire dans le cadre de la police générale ou d'une police spéciale (code santé publique, code de l'environnement, code pénal..)

En effet, le maire cumule ces deux compétences. Il peut donc agir soit comme autorité de police administrative (prise d'arrêtés), soit comme autorité de police judiciaire.

Dans le cadre des pouvoirs de police, les mesures que le maire prend, peuvent répondre à plusieurs objectifs :

- **Le bon ordre** qui a pour but de prévenir les incidents lors des rassemblements de personnes...

- **La sécurité publique** qui englobe la prévention des accidents, des calamités et des pollutions tels que

les incendies, les inondations, les dangers résultant de la divagation d'animaux domestiques ou du comportement des aliénés. Elle vise également la police des voies publiques communales: abandons de déchets verts, dépôts d'ordures (art. R 632-1 Code Pénal)

- **La salubrité publique** qui regroupe les mesures en matière d'hygiène des personnes, des animaux et des choses. (Code de la Santé publique)

- **La tranquillité publique** qui consiste à assurer le repos des citoyens en prévenant les bruits et les rassemblements nocturnes.

Peuvent être classés dans cet objectif l'utilisation des machines outils telles que perceuses tondeuses à gazon. A ce sujet un arrêté municipal est pris depuis le 20/01/2021 et son article 12 précise :

« **Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisé, par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques etc...) dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ...ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,**

- **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 ».**

Michel GOURJAULT,
1^{er} Adjoint au Maire

La commune déplace ses limites d'agglomération

Suite à une réflexion et pour répondre à une nécessité administrative émanant de la communauté urbaine de Grand-Poitiers, les limites communales de sortie d'agglomération ont été décalées en trois points de la commune.



En direction de Smarves, les panneaux sortie et entrée de la commune qui se trouvaient avenue de la plage devant le plan d'eau se trouvent désormais juste avant le pont de la Bournigale.

En direction d'Iteuil, ils ont été repoussés à la sortie du lieu-dit Le Granit.

Au niveau de la route de Croutelle, ils se trouvaient au niveau de la petite grange située en bordure de champ et sont maintenant à hauteur de la station de lavage automobile.

Cette modification, qui n'a pas d'incidence sur la surface du territoire communal impacte en revanche la limitation de vitesse qui demeure à 50 km/h dans l'agglomération.

Du fait du déplacement du panneau Route de Croutelle et dans l'objectif de sécuriser la circulation routière à l'approche du carrefour qui va desservir l'extension de la zone économique des Erondières et le futur lotissement du Fief du Pilier, la limitation de vitesse sur la route des Deux Croix passe de 70km/h à 50km/h.

Eric COUSIN,
Adjoint au Maire

De nouvelles plantations dans les bois de Givray

Deux îlots de sénescence en projet très avancé, dans le bois de Givray, sur une superficie de près de 9 ha (dont 0,5 ha en zone humide)

Il s'agit d'une partie de la parcelle 29 (incluant une zone humide) et d'une partie de la parcelle 8 qui recèle des



arbres remarquables (des Ormes lisses d'une trentaine de mètres, des cormiers, un magnifique chêne sénescent sur pied etc)

Pourquoi réaliser un îlot de sénescence ?

L'îlot de sénescence se caractérise par un faux abandon. La forêt va retrouver son rythme naturel d'évolution, sans intervention humaine. Les arbres vont croître, dépérir, tomber au sol, se décomposer, amender la terre, la forêt va ensuite se refermer laissant un sous-bois sombre. La forêt trouvera à terme son équilibre. Ce long cycle va permettre à tout un système de plantes, de champignons, d'insectes, d'oiseaux et de mammifères de retrouver leur place au sein de l'îlot. La commune, avec le soutien de l'ONF (office national des forêts) et de Vienne Nature (association naturaliste) n'aura pour seule activité (mais de grand intérêt) que d'observer cette évolution

vers la forêt primaire, au fil des décennies, en recensant certaines espèces faunistiques et floristiques caractéristiques. Ainsi, on pourra observer l'évolution. La commission vous transmettra le résultat de ces observations.

Calendrier des plantations sur les sites des peupliers

Au choix des essences retenues et précédemment expliqué, va s'ajouter des saules qui seront positionnés en bordure de Clain et serviront de protection pour les autres essences face aux castors. De plus, la présence de ces castors nous incite aussi à tester les matériels de protection biodégradables des arbres avant leur mise en place sur les jeunes arbres. C'est pourquoi le calendrier sera le suivant :

- **Printemps / été 2021** : test grandeur nature des protections des arbres, le long du Clain ;

- **Automne 2021** : préparation des parcelles à reboiser ;

- **Début 2022** : mise en place des jeunes arbres. Pour rappel, la plantation sera composée de 48 Platanes (ornement), 616 Tulipiers de Virginie (bois d'œuvre et d'ornement), 211 Noyers Noirs (bois d'œuvre et d'ornement), 106 Cyprès Chauve (ornement), 170 Saules sur les premières lignes (appâts pour les castors)



Valérie DOLIMIER,
Conseillère municipale déléguée

Nouveau !

Création du compte Instagram @ligugemaville

La commune de Ligugé a choisi la création du compte Instagram @ligugemaville afin d'ouvrir un nouveau canal de communication pour l'ensemble des acteurs de la vie de la commune. Ce nouvel outil permet depuis le 17 décembre dernier de mettre en valeur notre patrimoine naturel et historique.

L'engagement et la participation des habitants et des personnes travaillant sur la commune est favorisé en promouvant leurs qualités de vie (cadre de vie, vie associative) et par le partage de photographies.

Ce nouveau compte permet désormais d'intégrer un réseau plus moderne d'une communauté proche et moins proche (ville de Poitiers, Grand Poitiers, la région,

les associations, les structures touristiques et culturelles), afin d'offrir à la commune de nouveaux réseaux pour développer des projets intercommunaux, participatifs et une nouvelle visibilité pour les voyageurs et habitants du département.

Cette mise en place améliore le référencement naturel de Ligugé sur les moteurs de recherche.

@ligugemaville donne aux nouvelles familles, aux jeunes et futures familles désirant s'installer dans la commune une projection immédiate et très visuelle (espaces verts, espaces de jeux, écoles modernes, animations régulières, activités culturelles, découverte des agents communaux en charge des sites communaux culturels).

Les différents posts offrent en direct de la transparence, de la proximité et du

respect du travail mené par les agents communaux (entretien des espaces verts, des sites du patrimoine, des animations, préservation des espaces naturels, bienveillance auprès des enfants de la commune et hors commune).

Enfin, mettre en valeur les innovations répondant aux exigences de notre société (labels écologiques, cérémonies pour affirmer nos valeurs républicaines, panneaux acoustiques pour préserver la qualité de vie des écoliers, animations en visio, drive et portage de livres, etc.) favorise la création esthétique, positive et bienveillante des citoyens actuels ou en devenir.

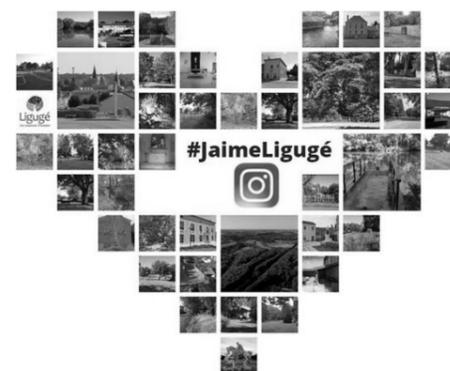
Pour conclure, la mairie de Ligugé prend à cœur l'éducation à la préservation de notre environnement.

Rejoignez-nous sur le compte

@ligugemaville c'est une occasion supplémentaire de pouvoir mettre en valeur notre si beau territoire rempli de merveilles à découvrir.

Et partagez vos plus belles photos de la commune avec le #JaiLigugé

Nathalie BRIONNET,
Conseillère municipale déléguée



Le Clain d'œil de la quinzaine !

Pour valoriser le tissu économique et associatif de la commune, nous avons lancé depuis le début du mois de mars des portraits d'entreprises ou d'associations que vous pouvez retrouver tous les 15 jours dans la rubrique « Actualités » du site internet liguge.fr.

Ils se sont installés à la Filature depuis quelques mois pour lancer leur activité. Le premier portrait, fait au début du mois de mars, présente l'entreprise Bocup :



Rencontre cette semaine avec Pascal BEHAR & Flore MARQUIS de l'entreprise BocUp.

Quel est votre secteur d'activité ?

La cuisine, l'alimentation, la santé, le zéro-déchet. Nous avons développé un système de mise sous-vide des bocaux à froid (et manuel grâce à une pompe à vide d'air pour bouteille de vin) qui s'appelle Bocup.

Combien de salariés employez-vous ?

Nous sommes encore jeunes (BocUp n'a que quelques mois). Ce projet innovant est porté par des forces vives qui ne demandent que ça dès que nous aurons les épaules assez larges pour le faire.

Quelles sont les valeurs de l'entreprise ?

Le point de ralliement de nos valeurs se situe autour du respect pour le vivant. On cherche à proposer un outil vertueux, qui convie un mode de pensée élargi et joyeux, hors des sentiers battus. Il faut réinventer nos façons de nous nourrir et nous réunissons toutes les initiatives créatives autour de Bocup. Il est évident que notre entreprise souhaite se développer avec le plus de logique environnementale et humaine possible puisque ce sont les valeurs de l'équipe qui est à l'origine du projet.

Un fait marquant dans l'histoire de l'entreprise ?

Le développement du système par Pascal, l'inventeur de l'équipe, qui

a pompé comme un Shaddock, jour et nuit, pendant plusieurs mois, pour trouver la solution au défi du sous-vide en bocal recyclé (sans stérilisation, il s'agit d'une conservation allongée de 3 à 4 fois grâce au vide d'air mais non de conservation longue dite « de placard »).

Pourquoi êtes-vous installé à Ligugé ?

Peut-être parce qu'une partie du noyau dur de l'équipe fait déjà partie des résident.es des Usines (tiers-lieu de Filature de Ligugé) de part leurs activités d'ateliers de cuisine (Pascal) et de graphisme et d'impression (Flore) et qu'ici, aux Usines, nous avons trouvé des compétences et un soutien immense riche en créativité et en débrouille !

Des projets ?

Asseoir notre entreprise dans un modèle économique efficace, nous développer pour répondre aux demandes de distribution (magasins de produits vrac, éthiques, made in France, etc.), proposer

des animations autour de la cuisine en bocal, éditer des publications autour de la cuisine créative (et en bocal) sans oublier la recherche et le développement d'inventions et de produits complémentaires plus professionnels qui sont déjà en phase de prototypage.

BocUp

00 33 +6 15 90 23 00

Ecostory - Les Usines, bâtiment B
avenue de la plage - 86240 Ligugé

Nous remercions Hélène BANNIER, du média Vivant, pour son aide et sa disponibilité à l'occasion de la rédaction des grilles de questions pour ces portraits et en profitons également pour féliciter l'association Vivant, basée aux Usines, pour le prix « Coup de cœur de l'Economie Sociale et Solidaire » décerné par Grand Poitiers en février dernier.

Du nouveau pour les jeunes de Ligugé

En ce début d'année, malgré la situation sanitaire compliquée, le service jeunesse de la commune reste actif.

En effet, depuis le 8 janvier dernier, la page Instagram « liguge_jeunesse » à destination des collégiens et lycéens de la commune a été créée. Ils peuvent y retrouver toutes les informations les concernant : programme des chantiers loisirs, animations organisées par la commune, informations diverses...

Par le biais de cette page, ils peuvent également communiquer avec l'équipe d'animation communale pour proposer des idées d'animation, des projets, etc...

Autre nouveauté dans la vie des jeunes de la commune, depuis le mois de janvier dernier, l'accès aux chantiers-loisirs « aide à l'animation » a été modifié. En effet, jusqu'alors

accessibles aux jeunes à partir de 16 ans, ces chantiers sont maintenant ouverts aux jeunes dans l'année de leurs 15 ans. Il semblait cependant important à l'équipe d'animation et aux élus de ne pas envoyer ces jeunes sans les avoir, un minimum, préparés. C'est pourquoi, pour accéder aux chantiers « aide à l'animation », les jeunes doivent avoir suivi une formation sur le rôle et les missions d'un aide-animateur.

Cette formation gratuite, organisée par la commune et animée par David MOULIN, propose aux jeunes sous forme active et ludique des apports sur l'histoire de l'Éducation Populaire, la Laïcité et la Citoyenneté, la connaissance des besoins des enfants et adolescents, les rôles et responsabilités dans une équipe d'animation et la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Une première session a déjà eu lieu

les 16 et 17 janvier derniers, sept jeunes y ont participé et ont pu dès les vacances de février mettre en pratique ce qu'ils avaient vu au cours de ces deux journées de formation. Une prochaine session sera proposée au mois de mai prochain.

Un week-end à la neige a été organisé mais la situation sanitaire nous a obligés à l'annuler. L'équipe ne s'avoue pas vaincue et travaille déjà sur l'organisation d'un week-end à la mer aux mois de mai ou juin (si la situation sanitaire le permet).

Enfin, avec le retour des beaux jours, des soirées en plein-air sont en cours de préparation et seront très bientôt proposées aux jeunes à partir de 12 ans... Alors surveillez le site internet de la commune et la page Instagram « liguge_jeunesse ».

Pour toute information concernant les actions proposées aux jeunes

ligugéens, David MOULIN est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 17h au 06.05.00.28.81 ou par mail à : david.moulin@liguge.fr



David MOULIN,
Coordinateur des activités enfance jeunesse



Cycle de conférences « Professionnels de l'enfance » et « La Parentalité efficace » pour tout public

La commission culture vous propose un lancement d'un cycle de conférences sciences humaines.

Durant cette année très particulière, les enfants ont pris une très grande place dans le quotidien des familles lors des différents confinements. Leurs émotions et leur appropriation de la situation sanitaire ont été parfois délicates à accueillir. Comment cette crise transforme la vision du monde de l'enfant et notre nouvelle relation avec lui ? Comment peut-on l'accompagner au mieux ?

Les réponses à ces questions et d'autres encore, ainsi que des pistes de réflexion seront amenées lors de ces différents rendez-vous.

Pour inaugurer ces conférences, nous vous proposons d'accueillir à Ligugé, Annie BOUCHET. Enseignante

spécialisée dans les aides relationnelles en RASED à l'Education Nationale en Ile-de-France et formatrice en neurosciences au sein de sa circonscription, elle est également membre du Groupe de Travail en Neuroéducation de l'académie de Versailles.

« Aujourd'hui, il me semble que les neurosciences viennent apporter un éclairage complémentaire aux outils de la pédagogie, de la psychologie et de la psychanalyse qui gardent leur importance, dans la compréhension de nos comportements, de ceux de nos enfants, de nos élèves, de nos collègues, ou de nos conjoints. »

Elle animera le mercredi 28 avril 2021 une conférence à destination des professionnels de l'enfance de quatre heures, ayant pour objectifs la découverte du fonctionnement de

notre cerveau et la compréhension de l'impact de cette découverte sur les pratiques pédagogiques.

Et le mercredi 5 mai 2021, une visioconférence sur la Parentalité efficace ayant pour objectif : Faire autorité, entre laxisme et autoritarisme.

Découvrez sa biographie professionnelle, le programme de ces deux rendez-vous en détail ainsi que les informations pratiques, à l'Espace Eugène Aubin et sur le site internet de la mairie de Ligugé. Merci de vous inscrire auprès de Rodolphe COLLET à la médiathèque ou par mail (mediatheque@liguge.fr).

Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN et
Elisabeth LOUIS,
Conseillères municipales



Exposition : « Marianne, visages de la République »

La médiathèque de Ligugé a reçu depuis le 19 janvier et jusqu'au 27 mars 2020, l'exposition « Marianne, visages de la République ».

La commission culture a proposé à l'école élémentaire une animation citoyenne autour de la visite de cette exposition.

Accueillie par Rodolphe COLLET, Émilie Briaud est venue avec sa classe de CM2, dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique :

depuis 1792, pendant la Première République. On a pu observer ses différentes représentations de 1792 à aujourd'hui.

Marianne n'a pas toujours été représentée de façon positive. En effet, les royalistes en ont fait des caricatures et l'ont même surnommée « la gueuse » sous la Troisième République.

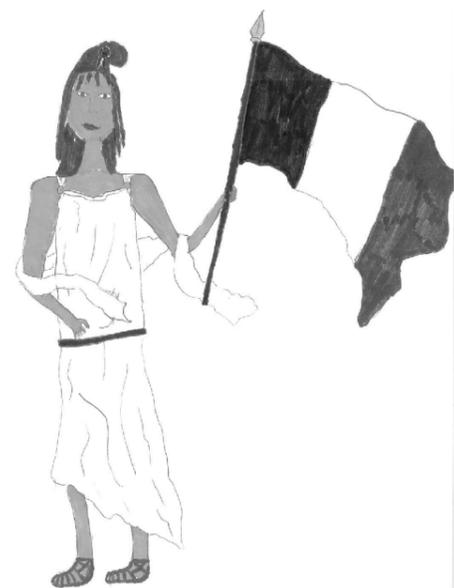
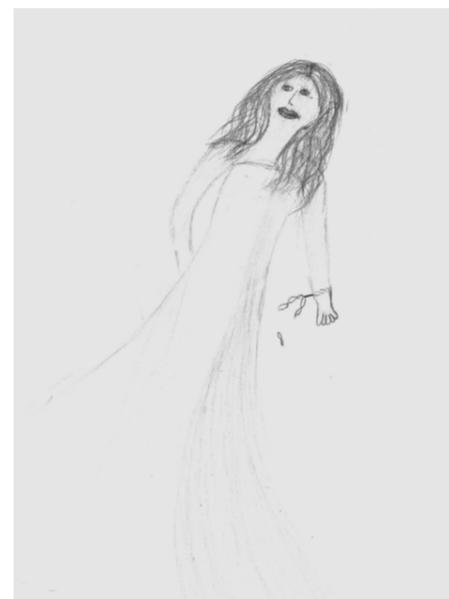
Les élèves ont préféré la représentation des Marianne couronnée sous la Deuxième République et la représentation des Marianne de la diversité de 2017 sur la carte du Val d'Oise. »

Les élèves qui le souhaitent, pouvaient proposer de dessiner leur Marianne et d'exposer leur dessin pendant la durée de l'exposition à la médiathèque.

Merci à ces trois élèves de nous avoir partagé leur représentation de Marianne.

Venez découvrir ces portraits dessinés par les élèves, qui prolongeront la fin de cette belle exposition

La commission Culture



« La classe de CM2 est allée visiter l'exposition sur Marianne à la médiathèque. Marianne symbolise la République Française

Une boîte de retour à la médiathèque !



Depuis quelques jours un nouveau service est à la disposition des usagers, une boîte de retours de documents.

Profitez de vos prêts jusqu'à la dernière seconde! Vous pouvez désormais rendre tous vos livres, CD, DVD, magazines et vinyles hors des horaires d'ouverture de la médiathèque.

Prenez bien soin de les déposer délicatement, la chute peut être rude !

Cela ne vous empêche pas de continuer de profiter de la chaleur de nos agents qui continueront de prendre plaisir à écouter vos retours et partager leur avis.

Merci aux ateliers Peirera pour leur travail.

La commission Culture

Balades martiennes à la médiathèque

Depuis le 12 janvier et jusqu'en juin encore vous pouvez partir sur Mars en chaise longue depuis la médiathèque !

En partenariat avec le TAP de Poitiers et l'EESI (Ecole Européenne Supérieure de l'Image, Poitiers et Angoulême), la médiathèque participe à une programmation hors-les-murs et «étendue», d'un spectacle sonore de la



compagnie «Le Théâtre dans la Forêt» : balades martiennes.

Cette suite d'environnements sonores et de textes mis en scène est issue des « Chroniques martiennes » de Ray Bradbury, parues en 1950 aux USA.

Vous pourrez écouter une nouvelle qui n'est pas dans le spectacle - prévu à l'origine pour fin mars

2020... et toujours en attente au TAP pour cause de covid - avec la chaise longue végétalisée conçue par une étudiante de l'EESI en lien avec le texte, lu par deux personnes de Ligugé.

Allongez-vous, mettez le casque, et en route pour les vallées martiennes ! La bande sonore dure environ 12 minutes.

Rodolphe COLLET,
Responsable de la médiathèque



Déménagement de services municipaux

Depuis le 22 mars, à Ligugé, le bureau dédié aux services urbanisme, vie associative et location des salles a déménagé.

Situé à l'espace culturel Eugène-Aubin depuis de nombreuses années sous la houlette de Stéphane Terny (local dit « le secrétariat des associations »), ces 3 services ont rejoint les locaux de la mairie au 1^{er} étage pour être au plus près des autres services administratifs et des administrés. Les horaires de fonctionnement seront désormais harmonisés avec ceux de la mairie.

Pour autant, le bureau de l'espace culturel ne reste pas vide puisqu'il est maintenant occupé par le service jeunesse-accueil de loisirs géré par David Moulin, coordinateur des activités enfance jeunesse. Il est présent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14 h à 16 h.

Pour les associations de la commune qui avaient l'habitude de venir faire des photocopies au secrétariat des associations, elles ont toujours la possibilité de le faire au même endroit, en toute autonomie et en passant par la médiathèque pendant les horaires d'ouverture de celle-ci (les mardis et vendredis de 10h à 12h et de 16h à 18h, les jeudis de 16h à 18h, les mercredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h).

Stéphane TERNY,
Agent en charge de l'urbanisme
et de la vie associative

**Pour joindre le services urbanisme-
vie associative-location des salles :**
tél. mairie 05 49 55 21 24 ou ligne
directe tél. 05 49 55 47 59

**Pour joindre le service jeunesse-
accueil de loisirs :**
tél. 05 49 55 97 19 sur le poste 1 ou
sur rendez-vous au 06 05 00 28 81.



Stages multi-sports

Dans le cadre des animations proposées par la commune, **deux stages multi-sports sont projetés au cours de l'été à venir : du 19 au 23 juillet et du 16 au 20 août.**



Ils s'adresseront aux jeunes Ligugéens ou autres communes âgés de 10 à 17 ans avec la pratique de différents sports de raquettes, football, judo, athlétisme dispensés par des associations de la commune. Chaque session comprendra également une journée canoë/paddle.

Une participation financière sera demandée aux participants (montant non encore fixé).

Jean HAMACHE,
Conseiller municipal délégué

Soutien aux associations sportives et culturelles en matière de fonctionnement et de projet

La commission aux sports a tenu durant deux samedis matin des entretiens avec les associations pour permettre un temps d'échange avec les élus sur les différents projets des associations de la commune.

Grâce à ces rendez-vous, la commission proposera de fixer le montant des subventions de fonctionnement au regard des critères de majoration et de minoration qu'elle utilise. Seront

également proposées les attributions pour les subventions de projets. La proposition globale sera soumise au Conseil Municipal.



Jean HAMACHE,
Conseiller municipal délégué

Les assistantes maternelles de la commune prêtes à accueillir vos enfants !

A ce jour, sur les 2736 assistantes maternelles agréées dans la Vienne, 19 sont répertoriées sur la commune de Ligugé. Elles représentent une capacité d'accueil de 68 enfants.



Agréée pour une durée de 5 ans par le Conseil départemental, chaque assistante maternelle a la possibilité d'accueillir à son domicile des enfants âgés de moins de 6 ans. L'enfant est gardé avec éventuellement d'autres enfants (tout dépend de l'agrément), les horaires d'accueil et les tarifs sont fixés entre les parents et l'assistante maternelle par un contrat de travail. A Ligugé, la capacité maximale d'accueil n'est pas atteinte. Certaines assistantes maternelles peuvent encore prendre des enfants et invitent les parents à se rapprocher d'elles ou auprès de la mairie qui relaiera les demandes.

« Les Lucioles », un Relais Assistantes Maternelles au service des parents et des assistantes.

Depuis 2018, ce relais commun à Ligugé et Saint-Benoit dispose d'une antenne installée au domaine de Givray. Il permet aux assistantes maternelles et aux parents qui le désirent de se rencontrer, d'échanger, d'obtenir des conseils et éventuellement participer à des animations collectives. A Ligugé, Aurélie Meader, en charge du relais, propose régulièrement des ateliers de motricité pour enfants ou encore des séances de langage des signes pour bébé. Elle est également à l'écoute des parents afin de les renseigner sur tous les modes de garde.

Stéphane TERNY

Prenez date !

Avril

Mercredi 28, à la médiathèque*
Conférence sur les neurosciences

Mai

Mercredi, à la médiathèque
Visioconférence sur la parentalité

Vendredi 28 mai, parc de Sonning
Soirée gourmande organisée par la commune

Dimanche 30 mai, église Saint-Martin de Ligugé
Concert Canta Femina
d'Intervalles



Lundi 31 mai, Givray
Collecte de sang organisée par Crofoli

Juin

Dimanche 6 juin, Givray*
Repas annuel de l'AFTIL

Samedi 19 juin, île et plan d'eau de la Filature*
Fête de la Plage organisée par les communes de Ligugé et de Smarves

Samedi 19 juin, plan d'eau de la Filature*
Arrivée du Raid Saint-Martin organisée le Conseil départemental de la Vienne

*sous réserve des nouvelles mesures gouvernementales

Calendrier des manifestations patriotiques année 2021

Vendredi 19 mars

Cérémonie nationale d'hommage aux Morts de la guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie

Dimanche 25 avril

Cérémonie commémorative de la Journée nationale de la Déportation

Samedi 8 mai

Cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 à Iteuil

Mardi 8 juin

Cérémonie Honneur aux Morts pour la France en Indochine

Vendredi 18 juin

Cérémonie commémorative Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940

Jeudi 11 novembre

Cérémonie commémorative Armistice du 11 novembre 1918

Vendredi 3 décembre

Cérémonie commémorative des Anciens du réseau Renard à Chilvert

Société des Anciens Combattants, Mobilisés et Volontaires de Ligugé



Le coin des assoc'

Zoom sur les plantes comestibles avec Minute Papillon

Comme tous les mois, les enfants du club nature « Minute Papillon » se sont retrouvés dehors pour découvrir les secrets de la nature et s'amuser en plein air. Encadrés par deux animatrices, ils sont partis samedi 27 février à la découverte des plantes comestibles en forêt de Givray. À travers un jeu de piste, ils ont ainsi pu déguster la sève de bouleau, l'ail des ours, la violette et même la racine de la fougère polypode ! De quoi leur éveiller leurs papilles et acquérir de superpouvoirs...

En plus des Clubs Nature qui ont lieu un samedi après-midi par mois, l'association propose également des stages pendant les vacances scolaires et des sorties pour le grand public. L'objectif : découvrir la nature en s'amusant et en expérimentant ! Les thématiques pour les prochaines sorties : fabrication d'herbier, chasse aux papillons, enquête à la mare...

Pour plus d'informations : minute.papillon@protonmail.com



Pour nous suivre sur Facebook : Minute Papillon Ligugé

Le comité de jumelage allemand

Le comité de jumelage associe Saint-Benoît et celle de Ligugé. Il a pour but de faire vivre les liens d'amitié avec Lorch, très belle cité viti-vinicole située au bord du Rhin dans la région classée au patrimoine de l'UNESCO



Après les annulations de 2020 dues à la situation sanitaire, nous espérons, en 2021, reprendre les activités habituelles : déplacement à Lorch pour enfin retrouver nos familles amies, séjour franco allemand en Août dans le Jura, mais aussi, sur Saint Benoît, participation au marché de Noël avec les produits du Rheingaü, repas allemands dans les écoles ... Bien sûr nous continuerons à

travailler dans les vignes plantées par les Lorchois et à produire le riesling poitevin que nous vous proposerons à la vente sur les marchés de Noël !

Vous voulez en savoir plus sur le jumelage avec Lorch am Rhein ou nous rejoindre ? Consultez le site lobeli ou appelez la présidente, M.C. Moreau.

Contact tel : 0549572157

Reprise des activités de Vilitteuil

Les activités tennis ont repris en extérieur au club de Vilitteuil. La pratique libre et les cours enfants et adultes sont repartis et permettent aux adhérents de profiter des 6 terrains de Ligugé Iteuil et Vivonne.

Suivez l'actu tennis de Vilitteuil Tennis Club sur Facebook.

Emmanuel LESIGNE
0610073952



Renouons le lien social

Forte de ses 51 ans d'existence, la Maison pour Tous a toujours autant d'entrain et envie de vous proposer ses activités.

Après une saison 2019/2020 perturbée par la crise sanitaire qui nous a obligés à suspendre nos activités pendant plus de 3 mois, l'association a repris à partir du 14 septembre 2020, mais a arrêté ses activités suite au 2ème confinement puis aux interdictions depuis le 1er novembre.

Tout en respectant les règles d'hygiène en vigueur et les mesures de distanciation, nos adhérents ont éprouvé le besoin de reprendre leurs activités. Dans ce contexte particulier, tout le monde n'est pas revenu et nous comprenons les craintes face à cette inconnue, la Covid. A cette rentrée, ce n'est que la moitié des adhérents qui sont revenus et que nous sommes contents de retrouver.

Toutes générations confondues, chacun évolue à son rythme et selon ses capacités dans une ambiance détendue et chaleureuse où la notion de partage et de plaisir prend tout son sens. Nous avons ressenti un besoin de retrouvailles autour des activités qui créent ainsi du lien social. Certains de nos intervenants sont restés en contact avec leurs élèves en leur proposant des cours en audio ou en visio. C'est déjà un plus, mais cette situation perdue et nous sentons une démotivation, rien ne vaut le présentiel !

Dès que nous en serons autorisés, nous vous accueillerons avec plaisir même en cours d'année, en espérant que les conditions sanitaires s'améliorent pour le bien de tous.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire !



© Maison Pour Tous LIGUGE

Le bureau collégial de la Maison pour Tous

Club du Lévrier Sportif de Ligugé (C.L.S.L.)

Le cynodrome de Chantejeau à Ligugé (La Matauderie, derrière Emmaüs) est ouvert à tous les propriétaires de lévriers, désirant entraîner leurs chiens dans de bonnes conditions ainsi qu'au public, souhaitant découvrir notre passion et nos chiens.

Nos entraînements se déroulent le dimanche matin à partir de 10h. (Sous réserve)

Coordonnées GPS : Latitude 46.53710487837707 / Longitude 0.3106307142334117

Pour tous renseignements complémentaires :

Mme Lydie Plat (présidente)
05 49 61 07 79

Mail : clsl.86@orange.fr

Facebook: <https://www.facebook.com/groups/416448291853945/>

La Toupie Volante, ludothèque itinérante

Installée aux Usines à Ligugé, La Toupie Volante propose la location de ses 1 500 jeux et jouets : plus de 600 jeux de société pour tous les goûts et tous les âges dès 3 ans, puzzles, jeux de construction de tous types, jouets symboliques en tous genres, jouets Petite enfance et une trentaine de grands jeux en bois, qui seront appréciés pour vos fêtes en famille ou entre amis.



tous les jeux et jouets. Pour emprunter des jeux, il suffit de devenir adhérent. L'adhésion, valable 1 an de date à date, est à prix libre à partir de 5€. La location d'un jeu est de 2€ pour un mois. Une adhésion permet d'emprunter 3 jeux en même temps et sert ainsi à toute une famille. Les tarifs des grands jeux en bois varient selon le jeu de 10€ à 30€ pour 1 semaine.

Deux permanences hebdomadaires pour la location de jeux sont ouvertes au local de La Toupie Volante : les mercredi et vendredi de 15h00 à 19h00.

Sur le site internet de l'association, vous pouvez découvrir les grands jeux en bois proposés et le catalogue de



Vous pourrez aussi découvrir les jeux de La Toupie Volante au cours d'événements festifs à Ligugé, dès que la situation sanitaire le permettra.

A bientôt !

La Toupie Volante
06 36 45 24 89
Les Usines
avenue de la Plage
toupievолante@orange.fr
latoupievолante.fr

Mariages - PACS - parrainages :

7 mariages célébrés (identique à 2019), 10 PACS conclus (1 de plus qu'en 2019), 3 parrainages (3 de plus qu'en 2019)

2021 s'explique par le contexte sanitaire qui a contraint bon nombre de futurs mariés à reporter à 2021, leurs rendez-vous et cérémonies initialement programmés en 2020.

Cette évolution à la hausse du nombre de mariages prévus pour

Décès, naissances

•54 décès (7 de plus qu'en 2019)
•18 naissances enregistrées à Ligugé (14 de moins qu'en 2019)

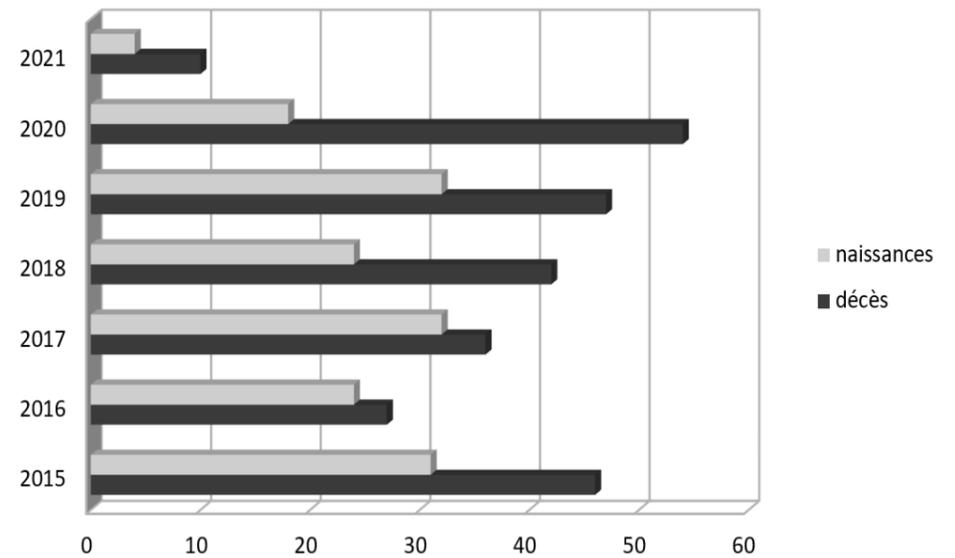
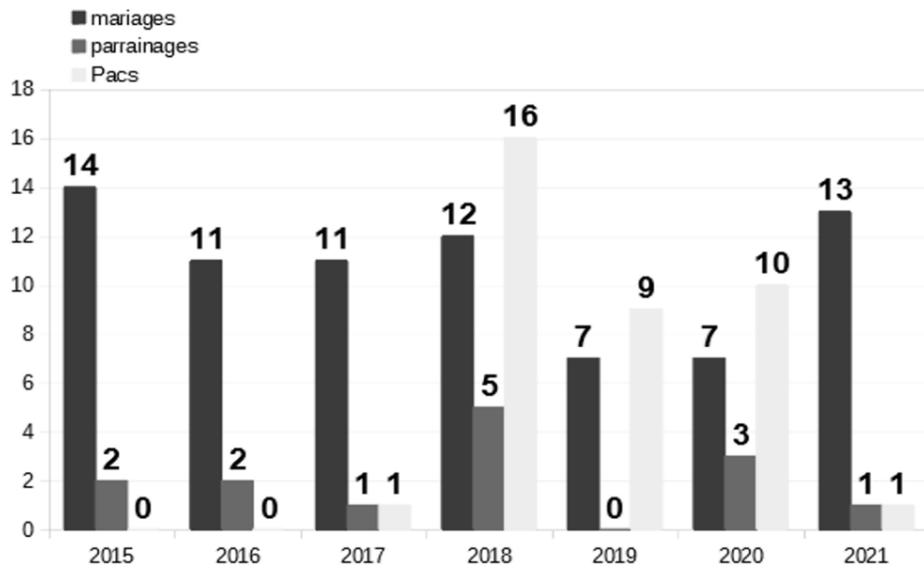
Liv, Lou, Lily, Lizon, Charlotte, Julia, Romane, Amélya

10 naissances garçons :

Côme, Nino, Elyas, Milo, Léo, Amaury, Théandre, Clément, Bouzid, Martin

Les prénoms de l'année 2020 :
8 naissances filles :

Nathalie BRIONNET,
Conseillère municipale déléguée



Quand la maladie chronique s'invite à mon domicile !

Le CCAS de Ligugé a rencontré et souhaite vous faire connaître l'Association ETP DOM 86, installée à Saint Benoît.

Cette Association autorisée et financée par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, propose gratuitement un Accompagnement à domicile, pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer et souffrant de maladies chroniques : diabète, cancer, asthme, mucoviscidose, pathologie cardiovasculaires, Alzheimer, Parkinson, polyarthrite, rhumatoïde, arthrose invalidante, spondylarthrite ankylosante.



Cet accompagnement gratuit permet aux patients de :
- Mieux connaître, accepter et

apprendre à vivre avec sa ou ses maladies au quotidien.

- Comprendre son traitement médicamenteux.
- Améliorer sa qualité de vie avec la maladie chronique.

La participation de vos aidants est possible, si vous le souhaitez, et en lien avec votre médecin traitant.

Les intervenants sont des professionnels de santé qualifiés : médecins, infirmières, diététiciennes, enseignants en activité physique adaptée, ergothérapeutes.

Une aide aux aidants de toutes personnes atteintes de maladies

chroniques est également proposée par des ateliers collectifs appelés «La Pause des Aidants».

Si vous voulez que nous parlions de ces accompagnements, me contacter au 06 14 54 27 14.

Des flyers explicatifs sont à votre disposition à la Mairie de Ligugé, et pour contacter l'Association :

ETP A DOM 86
Présidente Corinne Debiossac
Tél : 06 11 48 59 27
Mail : etpadom86@gmail.com

Michelle ECLERCY,
Adjointe au Maire

La téléassistance

La téléassistance, appelée également téléalarme s'adresse aux personnes âgées isolées, fragilisées ou aux personnes handicapées afin qu'elles puissent entrer en contact, en cas d'urgence, depuis leur domicile avec un service d'assistance à distance, disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par an.



Comment ça marche?

- Un **transmetteur** est relié à une prise téléphonique et une prise électrique afin d'être relié 24h/24 à la centrale d'écoute.

- Un **émetteur qui se porte en collier autour du cou ou au poignet en bracelet**. C'est en appuyant sur le bouton du médaillon ou du bracelet-montre que vous pourrez contacter la centrale d'écoute à tout moment du jour et de la nuit, en cas d'angoisse, de malaise, de chute, d'accident ou d'agression. Il a une portée de 100 mètres autour du domicile.

- Mise en place d'un **réseau de solidarité** : il s'agit des membres de la famille, voisins, amis, habitant près du domicile de l'utilisateur, afin de pouvoir intervenir rapidement lors d'un appel d'urgence.

Vous avez appuyé sur le médaillon de votre collier ou de votre montre-bracelet, alerté, le centre vous rappelle immédiatement pour

connaître les causes de votre appel. Si vous êtes dans l'impossibilité de répondre, le service d'assistance préviendra les membres de votre réseau de solidarité qui pourront se rendre rapidement à votre domicile. En cas de nécessité ou d'absence des personnes de votre réseau les services d'urgence (SAMU, pompiers, gendarmerie) sont alertés.

La téléassistance est reconnue en tant que service à la personne et ouvre droit à réduction ou crédit d'impôts de 50% des dépenses engagées selon les dispositions fiscales en vigueur.

Votre CCAS vous conseille de souscrire un abonnement de téléassistance, afin de rester autonome mais jamais seul, libre de vivre à votre domicile en toute sécurité, de sortir dans votre jardin sans inquiéter vos proches. Cette solution offre sérénité aux bénéficiaires et à leurs proches.

Pour plus de renseignements,

contacter le CCAS à la mairie, qui vous guidera dans vos démarches.

Michelle ECLERCY,
Adjointe au Maire

